

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 35



N°112

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 SEPTEMBRE 2022**

**L'AN deux mille vingt-deux, le 22 septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : BELAIR Katalyne, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne.

Excusé : EMEL Maryse .

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Nadege NIFEUR  
Madame Christiane DESCAMPS  
Madame Annie VACHER

Madame Safia BOUCHA  
Madame Marie-francoise MESSEZ  
Monsieur Zayen CHIKHDENE  
Madame Margaux HOUIS  
Madame Sandrine DESIR  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Monsieur Jean Paul GILLY  
Monsieur Miguel MONTEIRO  
Madame Solene DA SILVA

Madame Nabila DJEBBARI  
Monsieur Samuel MARTIN  
Monsieur Marc GUERRIEN  
Monsieur Pierre SACK  
Madame Maria Elisabete  
GONCALVES PEIXOTO  
Monsieur Jean jacques KARMAN  
Monsieur Jerome LEGENDRE  
Madame Yasmina BAZIZ  
Madame Mizgin OZHAN  
Madame Kourtoum SACKHO  
Monsieur Dominique DANDRIEUX  
Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Madame Ling LENZI  
Monsieur Philippe ALLAIN

---

Secrétaire de séance : Mizgin OZHAN

---

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires  
Juridiques/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Subvention pour surcharge foncière d'un montant de 500 000 € au bénéfice de l'OPH d'Aubervilliers en vue de la reconstitution de l'offre de logements du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et d'hébergement collectifs de l'association "La Main tendue" sis 108 rue Jacques Salvator, à Aubervilliers**

## **LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel HADJI-GAVRIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 252-5 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L 312-2-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2009 relatif au principe d'octroi d'une subvention pour surcharge foncière aux bailleurs sociaux ;

Vu le courrier en date du 27 juillet 2022 par lequel l'OPH d'Aubervilliers sollicite l'octroi par la Commune d'Aubervilliers d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 500 000€ permettant d'atteindre un équilibre financier pour le projet de reconstitution de l'offre de logements et d'hébergement de l'association « La Main Tendue » ;

Considérant que le projet de rénovation urbaine NPRU d'Aubervilliers qui prévoit la démolition la démolition du CHRS et des locaux administratifs situés au 10, rue des Cités 0 Aubervilliers de l'association « La Main Tendue » ;

Considérant que la nécessité de maintenir l'offre de logements et d'hébergement de l'association « La Main Tendue » sur le territoire communal ;

Considérant que le versement de cette subvention interviendra après signature d'une convention à conclure ultérieurement entre la ville d'Aubervilliers et l'OPH d'Aubervilliers.

Adoption à la majorité par 48 pour , 1 ne prend pas part au vote ( Pierre yves NAULEAU )

## **DELIBERE :**

**DECIDE** l'octroi au bénéfice de l'OPH d'Aubervilliers d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 500 000€ permettant d'atteindre un équilibre financier pour le projet de reconstitution de l'offre de logements et d'hébergement de l'association « La Main Tendue » situé au 108 rue Jacques Salvator à Aubervilliers

Reçue en préfecture le : 26/09/22  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20220922-Imc126575-DE-1-1  
Publiée le : 26/09/22  
Certifiée exécutoire : 26/09/22

Le Maire,  
Karine FRANCLET

